
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SEANCE DU 25 MAI 2023

Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,

DELIBERATION N° 7

Effectif du Conseil d'Administration : 17 Date de convocation : 19 mai 2023 Affichage du Compte Rendu Sommaire : 31 mai 2023	<u>CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PRESTATIONS DE MAINTENANCE DE DIVERSES INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS VILLE DE NIORT ET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT</u>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme VACKER, Mme NADAL, Mme GIRARDIN, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, Mme AUMONIER, Mme BARATON, M. CHALET.

EXCUSES : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU, Mme VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme NIETO, Mme ZANATTA, qui a donné pouvoir à M. RIGONDAUD, Mme DI MEGLIO, qui a donné pouvoir à Mme NADAL, M. FERON, qui a donné pouvoir à Mme BARATON, M. BAUDIN qui a donné pouvoir à Mme AUMONIER.

ABSENT : M. Jean-Louis GAY qui a démissionné le 31 mars 2023.

Monsieur le Président expose :

La Ville de Niort, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) disposent d'installations techniques dans leurs bâtiments nécessitant une maintenance.

L'entretien des bâtiments étant réalisé par la Direction du Patrimoine et Moyens (DPM) pour la Ville, le CCAS, un groupement de commandes est envisagé afin que le CCAS dispose des mêmes conditions contractuelles et que les agents de la DPM n'aient qu'un seul prestataire pour chaque type d'installations.

Le groupement sera constitué, une fois la convention signée et rendue exécutoire, jusqu'à la fin de validité de l'accord-cadre, objet du groupement. Les modalités de fonctionnement du groupement sont décrites dans la convention jointe en annexe.

La Ville de Niort est coordinatrice de ce groupement. Elle assurera donc la mise en œuvre du contrat, de sa passation à sa notification, et prendra également à sa charge la passation des avenants.

Les contrats seront passés pour une durée de 2 ans reconductible une fois, sous la forme d'accords-cadres mono attributaire à bons de commande et à marchés subséquents.

La consultation comportera 11 lots :

- lot 1 : Maintenance des ascenseurs monte-charge ;
- lot 2 : Maintenance des groupes électrogènes ;
- lot 3 : Maintenance des systèmes de protection intrusion ;
- lot 4 : Maintenance des portails, portes, rideaux, barrières motorisées ;
- lot 5 : Maintenance des systèmes de Sécurité Incendie ;
- lot 6 : Dégraissage des hottes et conduits de cuisine ;
- lot 7 : Maintenance des horloges, cloches et afficheurs sportifs ;
- lot 8 : Maintenance des extincteurs et Robinets d'Incendie Armés ;
- lot 9 : Maintenance des postes de transformation et disjoncteurs haute tension ;
- lot 10 : Maintenance des équipements de la salle serveurs informatiques ;
- lot 11 : Curage et vidange de cuves, bacs et réseaux.

Le montant maximum pour chacune des deux entités pour la durée de l'accord-cadre est précisé à la convention de groupement.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'adhésion du Centre Communal d'Action Sociale au groupement de commandes entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Ville pour la prestation de maintenance de diverses installations techniques des bâtiments ;
- **APPROUVER** la convention constitutive de ce groupement ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à la signer ;
- **APPROUVER** les caractéristiques essentielles des marchés à passer ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les marchés à venir.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour extrait conforme
NIORT, le 31 mai 2023

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGÉ
Et par délégation,
Le Vice-Président
Signé

Nicolas VIDEAU